



BIBLIOTHEQUE

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, selon un dicton bien connu

Grâce à la bienveillance de nouveaux habitants, désolés de constater que la bibliothèque ne fonctionnait plus, et désireux de bénéficier de cette prestation gratuite et bénévole, j'ai accepté de revenir sur ma décision de cesser les permanences.

Toutefois, celles-ci seront réduites à une par mois, pour l'instant

LE 1er MARDI de chaque mois de 17 heures à 19 heures.

Rendez-vous donc pour ce premier rendez-vous le 2 avril, 7 mai, 4 juin.

ETAT-CIVIL



Charly DESSENNE

Valentine FLIPO



Annick LANOY et Hervé BRASY

Claire MAHIEUX et Guillaume WLODARCZYK



Dominique CARNOY

"Pissy Ensemble", le bulletin municipal de la commune de Pissy.

Représentant légal : Philippe Poiret, maire

Directeur de la publication : Philippe Poiret ▪ **Comité de Rédaction**: Dorothée Deroo, Sébastien Florek ▪ **Photos** : Roselyne Bourré, Jocelyne Brochard, Philippe Poiret

Maquette : Roselyne Bourré

Impression : par nos soins

Parution : Mars 2019 ▪ Dépôt légal : à parution ▪

PISSY ENSEMBLE

N° 19- Mars 2019



Photos : REM

Photo : Roselyne Bourré

Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique



SOMMAIRE

Page 2-3 : Le mot du maire

Page 4 : La première fleur

Page 5 : La 1ère fleur (suite) - Nouveaux arrivants

Page 6-7-8-9 : Retour sur la fin de l'année

Page 10 : Merci à Frédéric Millot

Page 11 : Abattage des arbres - Opération HDF propres

Page 12 : Les canards de la mare - Parking collège

Page 13 : Travaux dans le logement communal

Page 14 : Vieux du Maire - Fibre optique - Incivilités

Page 15 : Infos sur les droits de l'enfant

Page 16 : Association Cœur & Santé

Page 17 : Un courrier amical

Page 18 : Inscription sur listes électorales

Page 19 : La réderie d'automne

Page 20 : Bibliothèque - Etat Civil

☎ 03.22.38.96.63

mairie.pissy@laposte.net

En cas d'anomalie de diffusion, merci de contacter la mairie : le mardi et le vendredi de 16 heures 30 à 19 heures

Chères Pisséennes, Chers Pisséens,

En ce début d'année a eu lieu le recensement. La population totale prise en compte en 2016 était de 287. Le résultat indique maintenant 292 habitants.

Nous avons reçu notre première fleur « **label national de la qualité de vie** ». La commune serait reconnaissante si chacun, dans la mesure de ses possibilités, agrémentait sa devanture en fleurissant ou décorant.

Le samedi 23 mars l'opération HAUTS DE FRANCE PROPRES aura lieu. Cette année encore, je fais appel aux bénévoles. Nous nous retrouverons en mairie à 09 heures 30 pour la distribution d'un kit. À l'issue, le verre de l'amitié sera offert aux participants. N'hésitez pas à venir nombreuses et nombreux. C'est une opération citoyenne avant tout.

Avec l'arrivée du printemps, les frelons asiatiques vont faire leur apparition. Soyez vigilants et prévenez sans tarder la mairie afin que je puisse demander l'intervention des spécialistes pour leur destruction. Cet insecte est dangereux, surtout n'intervenez pas vous-même.

L'opération brioche de « l'UNAPEI LES PAPILLONS BLANCS », distribuée par les membres du conseil municipal, a rapporté 290 €. Un grand merci aux donateurs qui ont reçu avec beaucoup de bienveillance les différents collecteurs et à vous, membres du conseil, pour votre implication.

Le Téléthon 2018 organisé par les communes de BOVELLES- SEUX- PISSY-FERRIERES- SAVEUSE- SAISSEVAL ET GUIGNEMICOURT a rapporté 3769 €.

La chaudière du logement communal ayant rendu son dernier soupir à l'entrée de l'hiver, le locataire aurait été dans une situation très inconfortable si le changement n'avait pas été effectué. Le montant de ce remplacement s'élève à 4262.50 €.

.../...

Les bénévoles de la société de chasse du village ont organisé la traditionnelle réderie d'automne.

Une soixantaine d'exposants et une centaine de repas servis ont permis le succès de cette journée.





Ministère de l'Intérieur

Le 12 mars 2019

Communiqué de presse

Déploiement du téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE)

A compter de ce jour, le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique créé par les lois du 1^{er} août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

L'ensemble de ces dispositions facilitent l'accès au vote en permettant une inscription sur les listes électorales au plus proche du scrutin. Pour l'élection des représentants français au Parlement européen, prévue le 26 mai prochain, il est possible de s'inscrire ou de changer de commune d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars. Avant l'entrée en vigueur de cette réforme, ces démarches devaient être effectuées par l'électeur avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Date limite d'inscription : 30 mars 2019

La réfection de l'entrée de la salle polyvalente a permis d'éviter la petite marche qui existait : une légère pente facilite l'accès. De même, un marquage et une signalétique de stationnement véhicule « personnes handicapées » ont été mis en place sur le parking de la mairie. Merci de respecter l'interdiction de stationner, nous qui sommes valides.

Je vous rappelle qu'un défibrillateur a été installé sur le mur du bâtiment communal. Cet appareil est simple d'utilisation. Si vous étiez amenés à l'utiliser, sortez-le de son boîtier et suivez les instructions données à haute voix par cette machine. Une alarme se déclenchera, ce n'est pas grave.

Les toilettes de la salle polyvalente et celles de l'école vont être mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

L'élagage des arbres de la place de l'église va être effectué par une société.

Dans le courant du premier semestre les travaux de réfection et de sécurisation vont être réalisés rue des Hayures, même principe que la rue Lambin.

De gros travaux seront ensuite engagés sur plusieurs années : réfection de la rue du haut bout, de la rue de la mare, de la rue de l'enclos, de la contre allée du moellon, une place de parking pour le véhicule de personnes handicapées, au cimetière.

Nous devons faire face à une réduction des subventions qui nous sont accordées, au fonds de concours, à la disparition de la subvention réserve parlementaire et éviter au maximum l'augmentation des divers impôts à l'échelon communal.

Nous sommes une collectivité et devons tous participer à certaines tâches afin de diminuer les dépenses de la commune. Pour ce faire, je me suis trouvé dans l'obligation de prendre exemple sur les décisions d'une majorité de collègues qui se trouvaient dans le même cas de figure et mettre en place un arrêté portant réglementation de l'entretien des trottoirs et rues. Budget oblige. La commune pourrait pallier à cet état de fait en augmentant les impôts, mais je ne le souhaite pas.

Un deuxième arrêté portant réglementation sur les bruits du voisinage existe. Plusieurs situations gênantes, m'ont obligé à prendre ces mesures. Je pense que toutes et tous vous serez attentifs aux différentes gênes et irez d'abord voir votre voisin en lui demandant bien gentiment de cesser cette nuisance, avant d'en avvertir le Maire ou la Gendarmerie. Ceci afin d'éviter de mauvaises relations de voisinage.

Je vous invite également à consulter sans modération le site internet de la commune qui est disponible à toute heure du jour et de la nuit. Pour ce faire vous tapez sur le clavier de votre ordinateur, tablette, Smartphone, ou autre « **VILLE DE PISSY SITE OFFICIEL** ».

Vous pouvez également vous tenir informés des décisions prises lors des conseils municipaux, des différentes manifestations à venir... Vous aurez la possibilité de dialoguer avec le maire. Je me ferai un plaisir de vous répondre dans les meilleurs délais.

N'hésitez pas à m'interpeller lorsqu'un problème se pose. Toute difficulté a sa solution, ensemble nous pouvons la trouver.

Je terminerai mon mot avec le dicton du mois de mars :

« Quand mars fait avril, avril fait mars. »

Cordialement.

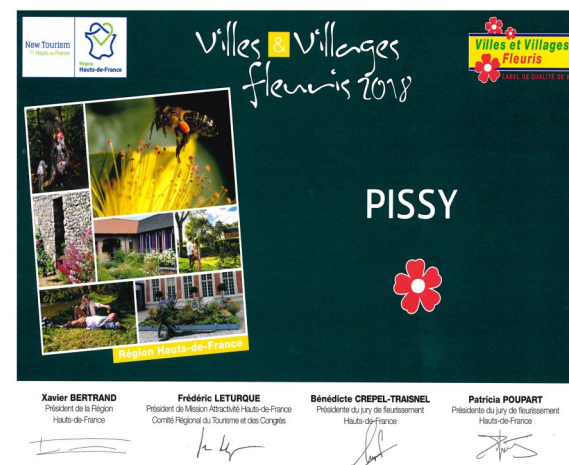
Le Maire

Pissy obtient sa "1ère fleur"

Le jury régional de fleurissement des Hauts-de-France s'est réuni les 25 et 26 octobre derniers, afin de procéder aux délibérations de l'édition 2018 pour la labellisation des villes et villages fleuris.

Lundi 26 novembre 2018, Monsieur Philippe POIRET Maire, Mme Jocelyne BROCHARD 1ère adjointe et Monsieur Millot Frédéric ont été invités au théâtre de Cambrai afin de remettre la récompense que le jury des Hauts-de-France a attribué à la commune de Pissy.

Un très grand merci à notre employé Frédéric Millot qui s'est énormément investi. Ses efforts ont été récompensés.



Gérard JOLY
Directeur d'Hôpital Honoraire
955 Avenue du Général Leclerc
51530 DIZY

Tél. 03 26 59 21 03 ou 06 14 09 89 46
mél : gerard.joly16@wanadoo.fr

2 mars 2019

REÇU LE 05 MARS 2019

Monsieur le Maire,

Mon plus ancien ancêtre connu, Jean Jolly, est né à Pissy vers 1665. Il y est décédé le 11 décembre 1741.

Son arrière-petit-fils, Jean Baptiste Florimond Jolly, naquit à Guignemicourt en 1773. Le fils de Jean Baptiste Florimond, Constant, quitta Guignemicourt et sa famille en 1813 pour Méricourt en Vimeu où il épousa Sophie Defecque.

Mon père est né à Méricourt où je passais mes vacances dans mon enfance au milieu de multiples cousins. Il ne me reste à présent qu'une seule parente, l'épouse de Christophe Géraux, maire de cette commune si chère à mon cœur.

Invité chaque année à la fête communale, j'aime traverser Pissy, apprécier la beauté de votre village et sa propreté.

Je tenais à vous féliciter.

Bien cordialement

Le 18 octobre, les membres de l'Association Cœur & Santé d'Amiens ont organisé une randonnée dans Pissy et ses environs.

Au retour de leur balade, ils ont pu visiter l'église et la glacière dont l'accès nous avait été autorisé par le propriétaire.

Ils se sont ensuite réunis autour de la mare, bénéficiant d'une météo plus que clémente, pour partager le verre de l'amitié.



Le jury départemental s'est réuni le 29 novembre à Péronne et deux bons d'achat de 50€ ont été remis au Maire en récompense de la participation de Pissy aux villages fleuris.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Rue du Haut Bout : M. & Mme TROUILLET COTTRELLE + 3 ENFANTS

Rue du Haut Bout : M. & Mme GIRAUT BOULANGER + 1 ENFANT

Rue Lambin : M. & Mme GEORGES + 1 ENFANT

Impasse Gentien : M. & Mme WLODARCZYK MAHIEUX

Rue du Moëllon : M. & Mme MARCHAL GAGU

Rue du Moëllon : Mlle LABITTE



Claire Mahieux, en reconversion professionnelle, est à votre disposition pour des travaux de couture (ourlets, retouches, reprise de tailles,).

Elle est aussi spécialisée dans la confection de robes de mariée, costumes d'enfants pour anniversaire et cosplay.

Vous pouvez la joindre à son domicile, 6 impasse Gentien ou par téléphone au 07.80.45.65.06

Possibilité d'envoyer un mail à mahieux.claire@gmail.com

Malgré le mauvais temps plus de 50 personnes se sont retrouvées au monument aux morts pour le centenaire de la grande guerre.

Monsieur le Maire, à l'appel de noms des disparus inscrits sur le monument, a fait déposer une fleur par les membres du conseil.

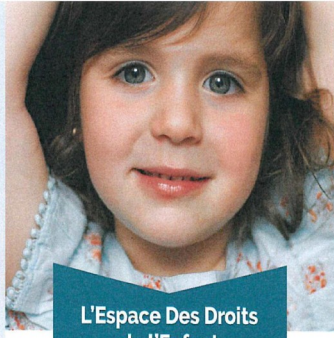
Ensuite, nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié.



C'est autour d'un apéritif que le Conseil Municipal et les employés de la Commune se sont retrouvés le mardi 27 novembre 2018.

Ils ont reçu des chèques cadeaux d'une valeur de 150€.





L'Espace Des Droits de l'Enfant

L'Espace Des Droits de l'Enfant a été créé par le Conseil départemental de la Somme pour prévenir les violences faites aux enfants de 0 à 18 ans. Il reçoit de façon confidentielle les appels et les courriers de professionnels ou de particuliers confrontés à des situations où des mineurs semblent en danger. Le service transmet les informations reçues aux professionnels médico-sociaux du Conseil départemental, afin qu'ils puissent intervenir auprès des familles pour les soutenir, les accompagner et les aider.

Cela peut passer par :

- la mise en place d'un espace de parole,
- un accompagnement à domicile par un professionnel,
- des aides financières,
- l'éloignement d'un ou plusieurs enfants avec l'accord des parents.

Les cas les plus complexes feront l'objet d'une transmission à la Justice, au Procureur de la République qui pourra demander au Juge des enfants de recevoir la famille, pour lui proposer son aide.

Par ailleurs, l'Espace Des Droits de l'Enfant peut également conseiller et orienter les personnes ou organisations (associations, instituts...) qui souhaitent évoquer une situation, les droits, les devoirs et les procédures judiciaires liées à la situation d'un mineur.

Comment reconnaître un enfant en danger ?

Les signes qui peuvent vous alerter :

- l'enfant porte des traces de coup
- il change brusquement de comportement (isolement, agressivité, tristesse)
- il prononce des phrases surprenantes par rapport à son âge
- vous voyez ou entendez des choses qui vous choquent dans son environnement.

Vous avez un doute ? Réagissez !

Que se passe-t-il quand les violences ont lieu la nuit ?

Le 119 contacte selon les cas, la police, la gendarmerie, les pompiers, le SAMU, l'astreinte locale de l'aide sociale à l'enfance pour qu'ils interviennent en urgence.

Informez de la violence faite aux enfants est un devoir citoyen.

Dans la Somme, 2300 enfants sont repérés et accompagnés chaque année. Plus de 500 d'entre eux ont été suivis grâce aux appels du voisinage et de la famille reçus au 03 22 97 22 97. Des actes courageux de protection qui peuvent sauver des vies.

Contactez l'Espace Des Droits de l'Enfant

La ligne téléphonique est ouverte 24h/24 et 7j/7. Le 03 22 97 22 97 fonctionne du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le soir et le week-end, ce numéro est relayé directement par le numéro national, le 119 « Allô enfance en danger », partenaire du Conseil départemental de la Somme.

Vous pouvez également écrire ou rencontrer l'équipe du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**Direction enfance et famille
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Espace Des Droits de l'Enfant**
Centre Administratif Départemental
Bd du Port - BP 32615 - 80026 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 97 22 97 Fax : 03 22 97 22 33
Email : espace.droitsenfant@somme.fr



Enfant en danger

En parler c'est déjà m'aider !

ESPACE DES DROITS DE L'ENFANT

03 22 97 22 97

Un doute ou une interrogation sur le quotidien vécu par un mineur. Contactez l'espace des droits de l'enfant, 24h/24, 7 jours sur 7 en toute confidentialité

Tes droits sont garantis par la Convention des droits de l'enfant, texte international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

voici les 11 principaux

- ÊTRE TRAITÉ À ÉGALITÉ** avec les autres enfants que tu sois fille ou garçon, quelles que soient ton origine, les opinions, les croyances ou celles de tes parents.
- Connaitre tes parents et **VIVRE EN FAMILLE**. Cela n'est pas toujours possible. Tu as alors droit à une solution adaptée à ta situation.
- Avoir une **IDENTITÉ RECONNUE** est essentiel pour toi : un nom, un prénom, une nationalité.
- Un **ACCÈS AUX SOINS** pour ton bien-être physique et mental et être correctement nourri, logé et habillé.
- La **MEILLEURE ÉDUCATION POSSIBLE** aux loisirs et au repos pour ton développement et ton épanouissement.
- Si tu es malade ou si tu as un handicap, tu as le droit à des conditions particulières qui te garantissent le **RESPECT** et l'autonomie.
- Exprimer **PARTICIPER** aux décisions qui te concernent et t'engager dans des actions. Ce droit grandit avec ton âge.
- Personne n'a le droit de te harceler ou de porter à ta place. La protection de ta **VIE PRIVÉE** y compris sur les réseaux sociaux.
- La **PROTECTION** contre toutes formes de violences : physiques, mentales, sexuelles et verbales. Tu peux en parler à une personne de confiance.
- En temps de guerre, les enfants doivent être **PROTÉGÉS EN PRIORITÉ** et ne peuvent devenir soldats.
- Qu'elle protège ou punisse, tu as le droit à une **JUSTICE ADAPTÉE** qui tient compte des enfants.

Plus de 100 personnes se sont retrouvées le 16 janvier à la salle polyvalente pour la traditionnelle présentation des "vœux du Maire".

C'est toujours un moment très agréable de partage avec les administrés.



TRAVAUX AUTOUR DU VILLAGE

Les tranchées qui ont été faites entre Pissy Bovelles, Guignemicourt, servent à préparer la venue de la fibre optique dans notre village.

Des informations ultérieures permettront de préciser la date de mise en service de la fibre optique.

Vous recevrez éventuellement une information personnalisée de votre fournisseur d'accès à Internet.



EVITONS LES INCIVILITES SOUS PEINE DE NOUS VOIR SUPPRIMER LE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS
RESPECTONS LES CONSIGNES DE TRI ET L'ENVIRONNEMENT



Noël des enfants



Le traditionnel spectacle de fin d'année a eu lieu le samedi 8 décembre dernier.

La thématique de cette année était la découverte des instruments de musique avec l'artiste (La fabrique de Lulu) qui a fait participer les petits et aussi les grands.

Ont suivi le spectacle, la distribution de cadeau faite par le Père Noël.





Comme chaque année, les bénévoles se sont retrouvés pour la mise en place de la crèche .

Elle a été visible chaque jour à l'entrée de l'église pendant la période des fêtes.

Le colis des aînés

Cette année, ce sont 25 colis doubles et 22 colis simples, principalement constitués de produits locaux, offerts par la commune aux personnes de plus de 65 ans révolus.

Ils ont été confectionnés par la Société "La clé des délices" localisée à Cagny principalement constitués de produits locaux.



Personne seule



Couple

Changement de la chaudière du logement communal

La chaudière existante a lâché, Une chaudière neuve vient d'être installée dans le logement communal.

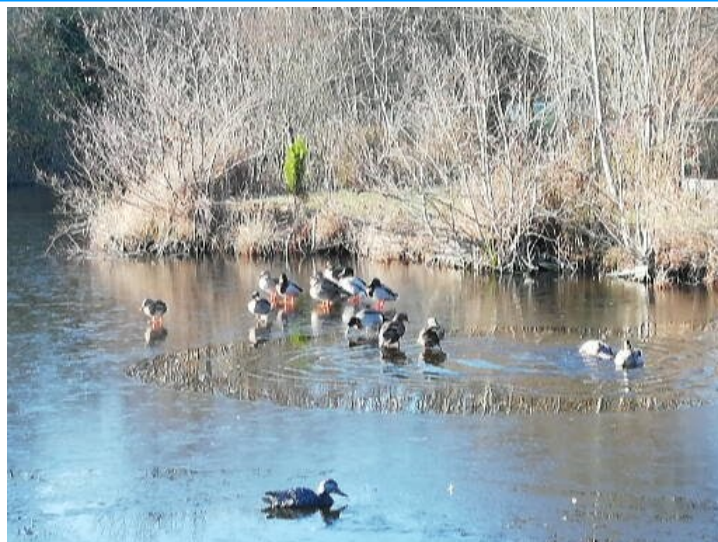
Vous pouvez constater l'état sur les photos ci-jointes.

Nous espérons maintenant que le locataire va pouvoir se chauffer correctement comme il se doit.

Petit à petit, le logement communal devient plus confortable et conforme aux normes.



Les canards de Pissy dans leur nouvel environnement



De nombreux riverains s'étant plaints des dommages causés par les canards de la mare, Monsieur le Maire s'est renseigné sur les procédures de prélèvement.

Conseillé et autorisé par la DDTME Amiens et le Président des piègeurs de la Somme, il a donc organisé l'enlèvement des volatiles en présence d'un garde assermenté.

Tout s'est déroulé dans les meilleures conditions pour les canards qui n'ont été ni maltraités, ni euthanasiés.

Ils ont rejoint un étang privé où ils poursuivront leur existence loin de toute agglomération.

Quelques-uns sont restés sur notre mare, pour le plaisir de la majorité des habitants.



Le Syndicat Intercommunal du ramassage scolaire du Collège d'Ailly-sur-Somme rappelle qu'il n'est pas autorisé de stationner sur le parking réservé aux bus.

Il est important de respecter cette consigne pour assurer la sécurité des jeunes et des accompagnateurs.

Sortie pédagogique pour les enfants de l'école

Comme chaque année, les enfants de l'école de Pissy se sont retrouvés chez Jacques POIRET pour voir la pressée des pommes à cidre.

Ils ont pu goûter au jus de pommes frais qui est particulièrement sucré. Ils reviendront pour la mise en bouteilles qui est prévue habituellement au mois de février 2019.



Brioche pour les Papillons Blancs



Les membres du conseil ont proposé aux habitants la vente de brioche au profit de l'association des Papillons Blancs.

Une somme de 290.20€ a été récoltée.

Le Conseil Municipal et l'Association remercient les chaleureux donateurs.

Merci à
Frédéric Millot



Notre employé communal à qui nous devons notre première fleur aux villages fleuris a réalisé le village de Noël, égayant la place de la Mairie et l'école cette année.

Tous nos remerciements et nos félicitations pour cette réalisation qui a ravi petits et grands.

L'ensemble des décors a été réalisé par ses soins avec des matériaux de récupération.



Abattage des arbres

Des habitants de la commune étaient très gênés par la présence d'arbres devant leurs habitations.

En effet, place de la Mairie, trois arbres obscurcissaient les maisons et un autre arbre, rue du Moëllon, a causé des dégradations sur un véhicule stationné devant le domicile.

Amiens Métropole a été sollicité pour effectuer l'abattage des arbres.



50 000 personnes se sont mobilisées en 2018 pour ramasser 1 300 tonnes de déchets : ferons-nous mieux cette année ?

Rendez-vous le SAMEDI 23 MARS
à 10 heures devant la mairie.

